



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 19 janvier 2016**

**PRESENTS:**

Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
Mr DUPIN	Jérôme	4 <sup>ème</sup> Adjoint
Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr MOREL	Cédric	Conseiller
Mr PERRIER	Eric	Conseiller

Excusé :

Mr PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère

Secrétaire de séance :

Mr PERRIER	Eric	Conseiller
------------	------	------------

Début de la réunion : 20h30

**1/ Point sur la gestion de la salle polyvalente (fonctionnement et volet financier).**

Monsieur Mondelain, 3<sup>ème</sup> adjoint, souhaite que les premières manifestations organisées par les associations soient gratuites, car certaines associations ont des soucis de trésorerie. Le but étant de motiver les associations à faire plusieurs manifestations dans l'année.

Une réunion de commission aura lieu prochainement.

**2/ Délibération renouvellement LTI**

Chaque année, la Commune renouvelle sa ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 170 000 Euros. Seule la somme débitée génère des intérêts.

Ceci permet de compenser les retards de paiements des différents organismes d'Etat.  
Le Conseil décide de renouveler la ligne de trésorerie.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **3/ Délibération SAUV (transfert des animaux errants vers la SPA)**

La Commune a signé une convention avec la SPA afin qu'ils puissent accueillir les animaux errants, mais ceux-ci n'assurent plus les transports des animaux.

Il faut donc trouver un moyen de transports. Nous avons signé l'année dernière une convention avec la société SAUV pour 5 interventions. Nous n'en n'avons utilisé qu'une seule en 2015.

Le Conseil décide de renouveler la convention mais à l'unité.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **4/ Délibération budget principal dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2016.**

Dans le cas où le budget de la Commune n'a pas été adopté avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut mandater des dépenses d'investissement sur autorisation de l'organe délibérant.

Deux factures sont à payer en section d'investissement. Il s'agit d'une facture de Cosoluce d'un montant de 1967.47 euros et d'une facture de CyberCluster d'un montant de 150.00 euros.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **5/ Délibération relative à la détermination des critères d'appréciation de la valeur professionnelle.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la notation pour les employés communaux est terminée. Ils doivent dorénavant être convoqués avec leur hiérarchie pour passer un entretien professionnel.

Le conseil doit déterminer quatre critères d'appréciation de la valeur professionnelle. Il retient les critères proposés par le Comité technique du CdG 69, soit :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs.
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

**Les critères sont adoptés à l'unanimité des membres présents.**

### **Délibération paiement de l'indemnité de responsabilité de régisseur de recette de la bibliothèque.**

Il convient de payer une indemnité de responsabilité de régisseur de recettes (arrêté du 28 mai 1993) à madame Mireille Bissardon-Chaverot d'un montant de 660.00 euros pour les années 2010 à 2015.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la tranche 2.2 de la zone de loisirs.**

Présentation du Plan et du devis de la zone de loisirs proposé par l'entreprise Lacassagne.

**Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents que monsieur le Maire signe le projet proposé.**

### **9/ Point sur les Commissions.**

- ✓ Voierie : Réunion voierie prévue le 18 janvier 2016 a été décalée en raison des conditions climatiques. Ils passeront voir le chemin de la Brioude jusqu'à la Croix. Le chemin chez Jacques – Chez Georges et également à voir le Gouby qui se détériore.
- ✓ Sport : Jérôme Dupin, 4<sup>ème</sup> adjoint souhaite convoquer les membres du bureau de l'ASV afin de leur expliquer certain point concernant le stade.
- ✓ Le challenge VTT - route : La commission s'est réunie afin de délibérer sur le futur tracé du challenge.  
2 propositions en ressortent : maintenir le tracé de l'année dernière.  
Ou peut-être passer devant l'entreprise les 3 Chênes. Le Maire et Jérôme Dupin ont rencontré Monsieur Eric Favre.
- ✓ Conseil municipal enfants : Problème avec la date du 30 janvier 2016. La commission va peut-être décider de changer la date des élections.
- ✓ Bulletin municipal : Bon retour
- ✓ Panneau d'information lumineux : à prévoir au budget 2016.
- ✓ Bibliothèque - musée : Pour Jean-Jacques Mondelain, 3<sup>ème</sup> Adjoint, la fréquentation du musée est en baisse. Il demande aux membres du Conseil de mener une réflexion pour essayer d'attirer plus de monde. La question se pose sur l'avenir du musée.

### **Questions diverses :**

- ✓ Monsieur le Maire demande aux membres du conseil si ils acceptent la construction de maison en bois au sein du village. La commission urbanisme doit se réunir afin de prendre une décision.
- ✓ Suite aux nombreux cambriolages sur le canton, une réunion participation citoyenne est prévue le 03 février 2016 à la mairie de Montrottier pour les Communes de VIL-LECHENEVE/CHAMBOST/LONGESSAIGNE/MONTROTTIER/COURZIEU
- ✓ Réunion des Commissions prévues le 23 février 2016
- ✓ **Prochain Conseil fixé le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 à 20h30**

Fait en Mairie, le 21 janvier 2016

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

